

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

4 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, sur la convocation et sous la présidence de M. Henry LEMOINE, maire.

Étaient présents : M. LEMOINE, Mme FERRERO, M. PIZELLE, Mme MORNET, M. MOUTET, Mme GUY, M. LÉOUTRE, Mme FORMERY, M. SOSOE, Mme GERNER, M. RICHIER, Mme NOTHIGER, M. CAVAZZANA, Mme DIMOFF, M. GUILLAUME, M. THORR, Mme VALY, M. KARATAS, M. COIATELLI, Mme KIEFFER, M. JACQUOT, Mme BARREAU, M. VAUTHIER, M. BLONDIN, M. OHLING

Absents excusés : Mme VAGNER qui a donné pouvoir à M. RICHIER, M. VELVELOVICH qui a donné pouvoir à M. PIZELLE, Mme RIBEIRO qui a donné pouvoir à M. LÉOUTRE, Mme REVERBERI qui a donné pouvoir à Mme GUY, M. GROSJEAN qui a donné pouvoir à M. CAVAZZANA, Mme. OULAHLOU qui a donné pouvoir à M. THORR, Mme. MEURGUE qui a donné pouvoir à M. GUILLAUME, M. FAVIER qui a donné pouvoir à M. OHLING

Conformément à l'article L. 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance, Gérard LEOUTRE ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2025
ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2024

FINANCES

- 1) RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025**
- 2) MISE À JOUR DES STATUTS DE LA CCBPAM**

RESSOURCES HUMAINES

- 3) CONTRAT COLLECTIF COUVRANT LE RISQUE PRÉVOYANCE DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES AU STATUT DES AGENTS TERRITORIAUX DU 01/01/2026 AU 31/12/2031– DÉLÉGATION AU CENTRE DE GESTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
- 4) DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL- ENTREPRISE S.L.R SAS À HAUCONCOURT POUR DES INTERVENTIONS TOUTE L'ANNÉE CHEZ SAINT GOBAIN À PONT-À-MOUSSON**

Monsieur COATELLI arrive à 18h33.

Procès-verbal du 17.12.2024

Monsieur JACQUOT regrette que dans le dernier PV les redevances « nouvelles » et l'impact/malus ne figurent pas.

À la demande de Monsieur le Maire, Monsieur JACQUOT indique qu'il s'agit des redevances d'eau potable, assainissement... vous avez décidé de faire voter des taux pour que cela n'ait pas d'impact pour les usagers. Par ailleurs, nous considérons ne pas avoir pu voter.

Monsieur le Maire précise que nous avons déjà voté et que le débat a été réengagé après. Donc nous ne revenons pas sur le vote.

Monsieur JACQUOT demande à ce que sa demande soit bien mise sur le procès-verbal du 4 février.

Monsieur le Maire émet un avis favorable.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1) RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE EN VUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités introduit par la loi NOTRe du 7 août 2015, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape annuelle obligatoire, qui se tient au maximum dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Le DOB lance le processus budgétaire pour 2025 pour permettre aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées dans le cadre du prochain budget.

Le DOB s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire joint.

Conformément à la réglementation, cette note explicative de synthèse présente des éléments substantiels d'information et d'analyse sur l'environnement économique ainsi que sur la situation et les perspectives de la ville.

Le rapport ci-joint porte également sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité.

Le débat visera à présenter le cadrage budgétaire global et les conditions d'équilibre financier pour 2025, les perspectives en matière fiscale et les principaux projets d'investissement pour la ville cette année.

L'Assemblée délibérante prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire par cette délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Par son vote, l'Assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2025 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé.

Monsieur le Maire précise que c'est un bon projet de budget. Un budget comme nous aurions aimé que les gouvernements nationaux nous en présentent un il y a un peu plus de 2 mois pour notre pays. Malheureusement cela n'a pas été possible ni réalisé. Ce budget est bon puisque d'une part il se trouve équilibré entre les recettes et les dépenses, il ne prévoit pas d'augmentation des taux d'imposition pour la deuxième année consécutive, il présente la baisse de la dette de la ville de plusieurs centaines de milliers d'euros pour 2025, ce qui nous amènera sur l'ensemble de ce mandat à réaliser 26 000 000 euros d'investissements. Ces investissements seront orientés vers les écoles notamment avec la réorganisation du périscolaire et de la pause méridienne, isolation des bâtiments, la voirie, et bien sûr des équipements sportifs. La masse salariale, on devra l'assumer cette année. Nous sommes incapables de la préciser à cette heure. Un décret dont nous avons eu connaissance hier et qui a été mal interprété par l'association des Maires de France nous a amené à voir les choses différemment puisque nous aurons un taux de cotisations (CNRACL) qui sera beaucoup plus élevé pour 2025 et encore davantage en 2026. Cela impactera notre capacité d'investissement puisque les charges de fonctionnement au niveau des ressources humaines vont augmenter du fait de ce taux de cotisations qui va augmenter considérablement. On nous a dit qu'il n'y aura pas de mesures salariales générales. Il doute quand même un peu que cela ne soit la réalité sur l'ensemble de l'année et l'espère d'ailleurs pour les agents communaux. Comme il y aura un peu d'inflation, il se pourrait qu'ils perdent du pouvoir d'achat, mais ça aujourd'hui on ne peut le savoir étant donné que l'État n'a pas fait ses choix.

Madame BARREAU précise que les collectivités ont été stigmatisées à tort. Nous sommes tous d'accord. C'est effectivement la dernière année du mandat. Drôle de mandat qui a commencé sur un contexte inédit, qui a continué de façon extraordinaire car nous avons eu des crises de toutes sortes. Je remercie les services pour évidemment leur travail mais aussi les réponses qu'ils peuvent nous apporter lorsque nous avons des questions. Je remercie aussi les élus de la majorité qui sont aussi à l'écoute. C'était un mandat particulier et je trouve qu'on a eu des opportunités de discussions plutôt intéressantes. Depuis 2021, nous avons été amenés à travailler ensemble. Les méthodes de fond subsistent et nous avons quand même réussi à faire consensus sur des dossiers d'intérêt général. Nous aimons toutes et tous notre ville. Je n'ai aucun doute là-dessus et nos engagements en sont une preuve.

Pour autant, nous n'avons pas toujours les mêmes visions, les mêmes priorités, objectifs, pas les mêmes méthodes. Quelques exemples : en matière d'enseignement, je porte la proposition d'une restauration scolaire municipale à tarifs sociaux et progressifs depuis bientôt 15 ans. Cela fait une génération d'enfants et vous avancez cette année sur le sujet, tant mieux, mais sur 3 écoles et j'attends de voir quelle tarification sera appliquée. Pour baisser les dépenses de fonctionnement vous misez entre autre sur la baisse des dépenses énergétiques. Les prix vont baisser, c'est une bonne chose, mais puisque la meilleure énergie étant celle que nous ne consommons pas il faudrait miser sur une plus grosse part de rénovation énergétique. Sur le sport, les choix ne sont pas les miens. J'aurai surtout appliqué un règlement avec des référentiels et des critères d'attribution de subventions aux clubs sportifs. C'est ainsi que je travaille et que nous travaillons avec le Département et cela permet une juste attribution des subventions. Je tiens à disposition le référentiel de cette attribution si besoin. Et puis il y a aussi nos apports : nous travaillons sur le plan vélo, la sécurisation du cheminement vers le Grand bleu qui permettra également d'établir un lien nécessaire pour amener une certaine partie de la ville au centre-ville. C'est un enjeu de mobilité mais aussi écologique. Et concernant l'aménagement du territoire, nous travaillons aussi pour les quartiers, l'égalité des chances afin de mettre en place une étude de

prévention dans nos quartiers politique de la ville. Nous devons poursuivre nos réflexions sur les aménagements sécurisés et routiers de la ville. Il y a aussi tout le soutien aux associations. Je regrette d'ailleurs les dé-conventionnements du CCAS par rapport aux allocataires du RSA. Nous allons encore en discuter cette année. Période anxiogène, complexe, chaotique sur plusieurs points de vue mais auxquels nous serons certainement confrontés le moment venu. Pour l'instant encore cette année, c'est le temps de l'action et de la co-construction qui doit primer.

Monsieur OHLING constate beaucoup d'autosatisfactions. Quand vous dites, Monsieur le Maire, que nous avons un bon budget parce qu'il est en équilibre, j'ai envie de répondre que c'est la loi.

Monsieur le Maire précise que des collectivités arrivent à un équilibre avec de l'emprunt artificiel et l'État n'arrive pas à présenter des budgets équilibrés depuis 50 ans.

Monsieur OHLING précise que dans les collectivités locales, les règles du jeu ne sont pas totalement les mêmes. Je m'attendais à un autre discours de votre part. Soyons sur l'équilibre. J'aurais voulu modifier au préalable quelques données et ensuite je vous parlerai plutôt de ma vision pour Pont-à-Mousson et les Mussipontains. Simplement de vous parler de fiscalité juste. Je voudrais vous parler de bilan puisque ce ROB est largement orienté sur le bilan de la fin du mandat quasiment. Durant ce mandat, j'ai pointé les points injustes de mon point de vue en tout cas dans une période où il y avait beaucoup d'inflation et beaucoup de perte de pouvoir d'achat pour les Français et donc pour les Mussipontains. Les hausses de taux ont été de mon point de vue excessives.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu deux hausses, une de 1% et une de 2%.

Monsieur OHLING précise que 2 et 1 ne fait pas 3. En matière de fiscalité ça fait un peu plus. Je voudrais simplement recontextualiser une hausse de taux qui a été appliquée.

Monsieur le Maire précise que nous ne sommes pas à 15% comme d'autres peuvent l'être.

Monsieur OHLING précise que nous avons d'autres éléments de contexte : + 2 millions 30 pour la SEMPAM pour MMH. Nous avons d'autres éléments de contexte qui prouvent que nous aurions pu très bien nous passer de ces hausses de taux, en tout cas, pas dans les moments clés de diminution du pouvoir d'achat. Par rapport à la dette et à l'endettement par habitant, je vous demandais quand même de mettre la population légale de Pont-à-Mousson (14 338 habitants pour 2021) et d'indexer votre dette sur la population médiane, donc l'endettement n'est pas de 830€ mais de 847€ par habitant. C'est une correction qui devrait être apportée.

J'ai classé votre politique en 4 catégories :

- Des investissements peu utiles : bassin d'aviron, par exemple. Depuis le début du mandat nous en parlons avec une dépense colossale pour finalement très peu de mois d'utilisation. En termes d'intérêt général, nous sommes très loin d'investissements utiles pour les Mussipontains et là vous rajoutez des bâtiments pour 1.8 million € et en zone inondable.
- Le gymnase au Centre des Sports et le DOJO qui, à ma connaissance a disparu des écrans radar, sauf si on me dit le contraire. En tout cas, ce que je vous disais il y a quelques années sur le fait de travailler à l'envers se justifie aujourd'hui. Un gymnase qui coûte très cher (en perspective d'en détruire un autre pour construire le DOJO à la place). On se retrouve avec un bâtiment que nous aurions pu rénover, limiter la construction d'un nouveau gymnase et ainsi faire des économies budgétaires importantes d'argent public.

- Le réseau de chaleur avec l'isolation des bâtiments publics prouve que nous avons raison puisque vous chauffiez des passoires énergétiques. Vous êtes aujourd'hui en train de le faire (isolation école de Procheville 2024, école Guynemer 2025 ainsi que le centre social les Deux Rives). Je maintiens qu'il fallait faire l'inverse. L'aménagement des cours d'écoles comme Saint Martin (un bel aménagement) qui était dans notre programme et non dans le vôtre mais on se réjouit que vous « piochiez » dans notre programme. On a quand même réussi à sauver les arbres. Nous avons eu très peur, mais nous avons réussi. Nous avons une belle cour d'école Saint Martin, de mon point de vue. Pompidou c'est un raté mais j'en parlerai ultérieurement. Concernant les cantines scolaires, je n'ai pas tout compris mais durant cette année 2025 vous aurez l'occasion de nous en parler.
- Les investissements utiles, urgents ou importants pour les Mussipontains mais que vous ne réalisez pas, c'est-à-dire que les personnes font remonter via les réseaux sociaux et nous nous en réjouissons et nous continuerons à le faire durant cette année, la transition écologique en matière de nature en ville et de repeuplement des arbres urbains. La Place Strohmman, un poumon vert soi-disant mais c'est loin d'être le cas. La modernisation du cœur de ville, il n'y a rien, l'amélioration du commerce en centre-ville, il n'y a rien, les usagers nous parlent d'embellissement de la Place Duroc, des façades. Nous ne voyons rien venir non plus. On nous parle de stationnements. Il n'y a rien dans ce ROB, pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers, l'insécurité, l'incivilité, la propreté, la drogue. Je ne vois pas grand-chose dans le ROB. On nous parle de moderniser le gymnase Kennedy ou de moderniser le stade de football et pour le coup, c'est de l'intérêt général contrairement au nombre de personnes qui iront au bassin d'aviron. On nous parle de la sécurité routière mais route de Briey, il n'y a toujours rien. On attend peut-être l'accident mortel. Nous avons besoin d'aménagements cyclables, de modernité, décarboner dans Pont-à-Mousson qui n'est pas dans ce ROB. C'est un vrai problème.

Monsieur JACQUOT précise que c'est une fin de mandat et nous vous avons annoncé que notre groupe proposera un projet alternatif au mandat suivant. On a le sentiment d'essoufflement, de fatigue. Les projets qui doivent être portés par la ville qui nous engagent sur les prochaines années ne sont pas à la hauteur. Vous parlez de la dette et du taux d'endettement, et en réalité nous sommes très mal placés. Quand on regarde la médiane, nous sommes dans le dernier tiers des collectivités les plus endettées. Mais après tout, ce n'est pas le plus grave. Qu'est-ce qu'on fait des investissements, quelles sont les priorités avec cet argent public ? On a l'impression que c'est comme le COVID long à Pont-à-Mousson. Les investissements que vous proposez d'année en année sont soit reportés soit rarement finalisés, même ceux qui sont intéressants, par exemple la SUTE. Le DOJO, ça fait 30 ans qu'on en parle. 9 millions, c'est une mauvaise idée. Des investissements peu utiles finalement. On ne va pas le faire mais on a engagé des dépenses d'étude. Une piste d'athlétisme, tout le monde en parle et la réclame, faites-la rapidement, n'attendons pas. Sans parler de ce qui sera fait en 2025 qui aurait dû l'être avant sur l'état des vestiaires, l'état des terrains rugby-foot. Vous le faites cette année en espérant que ce ne soit pas reporté. J'avais cru comprendre que sur le projet voirie vous aviez réservé des investissements assez forts en fin de mandat, c'est toujours utile avant l'élection. Mais là, sur le ROB il n'y a que 200 m de rues, une fois encore pas les mêmes investissements prioritaires qui sont choisis sur 2025. À Blénod ils engagent 14 millions pour un groupe scolaire, ça c'est un investissement d'avenir alors peut-être qu'ils sont endettés, mais contrairement à nous ils sont moins « embêtés ». Les priorités doivent se mettre ailleurs peut-être que dans le sport. On ne fait pas ce qu'il faut pour gagner des nouveaux arrivants et surtout pour les conserver. Les rives de la Moselle, la sécurisation du pont Gélot, tellement évident et prioritaire pour tous ceux qui pratiquent la marche à pied ou le vélo et qui malheureusement n'ont pas

été aménagés. Et pour terminer, le Grand Bleu : nous ne pouvons plus s'y baigner, il faut pratiquer le sky nautique pour en profiter. Quel dommage de ne pas pouvoir prévoir un investissement sur un plan d'eau naturel pour nos enfants, nos familles. Nous ne pourrions pas nous contenter d'un Grand Bleu impraticable et d'une piscine.

Monsieur RICHIER remercie Monsieur Guillaume pour cette belle présentation. Objectivement, il faut sortir dans les rues de Pont-à-Mousson, échanger avec les gens, ne pas attendre les retours sur internet. Ce que nous venons d'entendre ne reflète pas du tout la vie au quotidien. Il invite à parcourir les rues de la ville, ne pas rester dans votre confort chez vous à Saint Martin. J'écoute ce que Monsieur JACQUOT dit mais très sincèrement je n'en sors rien. Aujourd'hui, ce que je soulève sur le bassin d'aviron, si on échange avec les habitants du Breuil, du Pré Latour, avec les habitants de la Vitrée, du Pré Vigneux, c'est un lieu que nous pratiquions bien avant celui-là et depuis qu'il est aménagé je vous invite à vous promener sur place et bientôt nous pourrions y rejoindre le Grand Bleu. Je remercie Madame BARREAU car nous échangeons avec le Département pour ça. C'est un projet global et non un simple bassin d'aviron, c'est un projet de vie, un lieu de vie et bientôt un nouveau quartier pour la ville de Pont-à-Mousson. Concernant le réseau de chaleur, à l'époque c'était le premier. On récupère de l'énergie fatale, de nombreuses communes s'en inspirent. Le réseau de chaleur nous pouvons le contester, mais il a permis à des habitants comme au Pré Latour de limiter ces hausses exponentielles de l'énergie. Concernant les cours d'écoles, c'est une très belle réalisation reconnue par les élèves, les enseignants et nous pouvons en être fiers. Il y a un bilan à défendre en termes de consommation énergétique sur l'éclairage public, les chiffres le démontrent car entre 2022 et 2024 30% d'économie ont été réalisées. Soyons fiers de ce que nous avons réalisé. Une direction avisée et nous avons la chance d'avoir Monsieur le Maire depuis 30 ans qui nous implique pour la transformation de notre ville.

Monsieur MOUTET précise qu'il a écouté avec beaucoup d'attention Monsieur OHLING et Monsieur JACQUOT. Ils ont épargné les affaires sociales, le logement, la lutte contre le logement insalubre, le permis de louer, la politique de la ville. Vos déclarations vont toujours dans le même sens c'est-à-dire sur les critiques de l'action municipale mais aussi axées sur un seul : l'environnement. Monsieur RICHIER vient de vous convaincre que la majorité a fait son maximum dans un contexte contraint financièrement, difficile pour les collectivités. Je voudrais intervenir sur le dé-conventionnement du CCAS sur les bénéficiaires du RSA. Nous avons un véritable problème avec le Conseil départemental. Nous avons tenté de discuter pour une revalorisation de la hausse du département vis-à-vis des CCAS. La porte reste ouverte à un dialogue. Monsieur MOUTET propose à Monsieur JACQUOT de venir au CCAS afin d'expliquer la politique sociale de la ville de Pont-à-Mousson qu'il ne semble pas bien connaître et on vous expliquera les actions que mène le CCAS.

Monsieur VAUTHIER précise ne pas être satisfait de la tournure du débat. Sur la partie logement insalubre le jour du bilan arrivera. C'est catastrophique sur Pont-à-Mousson. Tous les rapports évoquent, circulent, mettent en avant l'habitat et l'insalubrité. Le bilan arrivera à un moment venu. Quel discours peut-on avoir sur une collectivité assez paresseuse de droite, conservatrice de 15 000 habitants. Nous n'avons jamais de réponses au moment du ROB. Pas de sécurisation au niveau de la route de Mousson : infiltration d'eau dans les commerces, habitations à Saint Martin. Fébrilité sociale, risques météo, orages. Je parle de sécurité des biens et des personnes.

Monsieur RICHIER indique qu'en termes de logements insalubres, il y a un travail de fond au sein de la CCBPAM. Les coulées de boues ne se trouvent pas qu'à Pont-à-Mousson mais dans toutes les communes voisines. Un rapport a été rendu à Monsieur le Maire et aux agents de la ville.

Monsieur le Maire précise qu'il faut avoir les bons ouvrages pour entamer un chantier tel que les coulées de boues. Ce n'est pas un sujet évident et cela nécessite des études, des financements ...

Monsieur GUILLAUME indique son mécontentement au sujet de la tournure du débat lui aussi. Nous n'avons pas à rougir de la tournure de ce mandat. Contexte de mandat plutôt particulier avec 26 000 000 € investis. Nous n'aurons pas alourdi la charge de la dette des Mussipontains.

Monsieur le Maire observe que nous avons une ville attrayante, attractive, beaucoup d'animations sportives culturelles et des services publics. Monsieur le Maire remercie les services pour les recherches assidues en termes de subventions aux investissements. Concernant le DOJO j'ai toujours été clair il me semble. Allez expliquer aux clubs sportifs que plus de sports pendant la durée des travaux, que les personnes seraient obligées de se rendre à Blénod, Nancy, Metz ... On a un DOJO qui ne correspond plus du tout à la norme environnementale car c'est une vraie passoire. Nous sommes partis sur un DOJO moderne qui respectera les normes et qui correspondra à l'attente des sportifs. Il sera financé de : 20% par la ville et 80 % par les autres. Ce n'est pas aux Mussipontains de payer. Nous attendions que chacun apporte sa contribution mais le Département et l'État n'ont pas voulu y contribuer. Seule la Région y contribue. Nous étions hier à Pagny sur Moselle avec la directrice et le Président de la CAF qui annoncent le bien fait de réaliser des crèches avec la CCBPAM car le taux de crédit est égal à 0. Donc le sport c'est exactement la même chose. Pour le DOJO nous attendons un retour de l'ANS positif ou négatif.

2) MISE À JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE PONT-À-MOUSSON

Les statuts de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson ont été instaurés par un arrêté préfectoral en date du 30 mars 2016. La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson a adopté ses statuts par la délibération n°0625 du 24 novembre 2016.

Par délibération n°1676 en date du 11 décembre 2024, la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson a approuvé la modification de ses statuts en intégrant les mises à jour suivantes :

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a créé l'article L 5211-4-4 du CGCT permettant à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, si ses statuts le prévoient expressément, de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement, sans en être coordonnateur et sans disposer de la compétence, pour laquelle le marché est lancé.

L'article « 7.1 Conventions passées avec les communes membres », alinéa 3, peut être mis à jour pour tenir compte de ces nouvelles possibilités, comme suit :

« Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code de la Commande Publique, la Communauté de Communes peut mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte de ses communes membres, indépendamment de la fonction de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées. »

3.1 – Transports

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 remplace le droit aux transports par un droit à la mobilité. Par conséquent, la mise à jour de la compétence peut être faite comme suit :

« 3.1 – Transports » modifié en « 3.1 – Mobilités » et ajout de la mention « en tant qu'Autorité organisatrice de la mobilité ».

Aussi au titre de cette compétence, dans le prolongement du PCAET et pour la décarbonation, les éléments complémentaires suivants sont ajoutés :

« La Communauté de Communes est compétente pour la mise en place, l'accompagnement et le suivi d'un schéma directeur des mobilités douces. Elle pourra apporter une aide financière aux communes. ».

3.2 - Valorisation du patrimoine culturel et touristique

Afin d'élargir les modalités de l'aide apportée par la CCBPAM dans ce cadre, le point 1 – est modifié comme suit :

« 1- À ce titre elle conduit les études, porte les travaux, assure l'entretien, des opérations de mise en valeur des édifices suivants :

- Églises, lavoirs, et fontaines, monuments à caractère mémoriel et tout autre bâtiment présentant un intérêt en termes d'attractivité.*

3.8 – Lutte contre les incendies (compétence antérieure à la loi du 3 mai 1996)

Les statuts prévoyaient la prise en charge des frais de repas ainsi que des loyers des sapeurs-pompiers volontaires dans certaines conditions. Toutefois, ces dispositions ne trouvent plus à s'appliquer car il n'y a plus d'agents concernés. Il est donc proposé de retirer les mentions suivantes :

- « • La prise en charge des frais de repas des sapeurs-pompiers de garde (volontaires)*
- La prise en charge des loyers des sapeurs-pompiers volontaires (logements de la SAEIM – rue du Général Houdemont) en vertu des droits acquis sans renouvellement de ceux-ci. »*

Les autres dispositions des statuts restent inchangées.

Les statuts, mis à jour, sont joints et pour une parfaite appréhension de l'ensemble des modifications, ces dernières y sont inscrites en rouges.

Conformément aux articles L5211-17 et L5211-5 II du CGCT, la modification des statuts de la CCBPAM qui en résulte doit également être approuvée, par délibération concordante, par les Conseils municipaux des communes membres, dans les conditions requises pour la création de la CCBPAM soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Après AVIS FAVORABLE à l'unanimité de la commission finances réunie le 24 janvier 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la mise à jour de l'article « 7.1 Conventions passées avec les communes membres », alinéa 3, comme suit : « Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code de la Commande Publique, la Communauté de Communes peut mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte de ses communes membres, indépendamment de la fonction de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées. »

APPROUVE la modification de la rédaction de la compétence « transports » pour la mettre à jour par « mobilités », ajouter la mention « en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité » et la compléter par « La Communauté de Communes est compétente pour la mise en place, l'accompagnement et le suivi d'un schéma directeur des mobilités douces. Elle pourra apporter une aide financière aux communes. ».

APPROUVE la modification de la rédaction de la compétence « Valorisation du patrimoine culturel et touristique » en retirant les mentions « par l'illumination » et « à raison d'un édifice par commune membre, désigné par délibération de son Conseil Municipal ».

APPROUVE la modification de la rédaction de la compétence « Lutte contre les incendies » en retirant les mentions « • La prise en charge des frais de repas des sapeurs-pompiers de garde (volontaires) ; • La prise en charge des loyers des sapeurs-pompiers volontaires (logements de la SAEIM – rue du Général Houdemont) en vertu des droits acquis sans renouvellement de ceux-ci. ».

PRÉCISE que la rédaction des statuts de la CCBPAM qui résulte de ces mises à jour est jointe en annexe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que c'est un toilettage rendu nécessaire et notamment par le premier point qui devrait être dans les statuts.

Monsieur JACQUOT indique que sur le DOB, on parle de l'eau potable et donc de transferts prévus pour le 1 janvier 2026. Vous, Monsieur le Maire, à titre personnel vous êtes plutôt favorable au transfert de cette compétence ou alors comme beaucoup de collègues plutôt défavorables à celui-ci.

Monsieur le Maire indique qu'il a très bien compris la question, qui ne se pose plus. Mais nous n'avons plus le choix. La proposition de loi du Sénat, n'ayant pas été votée dans les temps, elle est tombée.

3) « CONTRAT COLLECTIF COUVRANT LE RISQUE PRÉVOYANCE DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES AU STATUT DES AGENTS TERRITORIAUX DU 01/01/2026 AU 31/12/2031 – DÉLÉGATION AU CENTRE DE GESTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE »

EXPOSE

Facultative jusqu'à présent, la couverture assurantielle permettant de limiter la perte de salaire en cas de passage à demi-traitement du fait de la maladie doit désormais être proposée par les collectivités territoriales.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux, non transposé à ce jour ;

Vu la délibération du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle en date du 04/11/2020 donnant pouvoir de délégation du CA au président de procéder au renouvellement de la convention de participation sur le risque Prévoyance à effet du 1er janvier 2026.

En application de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 les employeurs publics doivent participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, ainsi que le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 fixent à ce jour les conditions de mise en place de cette Protection Sociale Complémentaire.

Compte tenu des évolutions légales et réglementaires, un marché public doit être lancé pour retenir un opérateur qui couvrira ce risque.

Le centre départemental de gestion qui a déjà mis en place ce type de couverture du risque prévoyance depuis 2012 et dont le marché actuel prend fin le 31 décembre 2025 relance une nouvelle consultation. Il va lancer un marché public en précisant dans son cahier des charges qu'il devra prendre en compte les dispositions ci-avant et celles de l'accord collectif national du 11/07/2023 qui peuvent dès à présent s'appliquer.

Si certaines dispositions réglementaires restent encore à préciser, la mise en place du comité de pilotage et de suivi paritaire prévu au point 3.2.2 de l'accord collectif national est d'ores-et-déjà en cours.

Le centre départemental de gestion a sollicité les organisations syndicales représentatives en Meurthe & Moselle pour qu'elles désignent leurs représentants, ainsi que les représentants des employeurs.

En résumé, le CDG54 nous invite à nous joindre à sa procédure en :

- Lui signifiant notre intérêt de participer à une procédure mutualisée
- Lui donnant mandat.

Il est entendu qu'à l'issue de la procédure de consultation, notre collectivité conservera entièrement la liberté d'adhérer ou non à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés.

L'adhésion à un tel contrat se ferait, après avis de notre Comité Social Territorial, approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 54.

Sachant que

- Comme tout employeur territorial nous devons proposer aux agents de la collectivité une couverture du risque prévoyance
- Qu'un marché va être lancé par le centre de gestion
- Que les meilleures conditions tarifaires s'obtiennent à partir de 10 000 agents assurés
- Que la collectivité reste libre de refuser le choix du centre départemental de gestion

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DONNE mandat au centre départemental de gestion pour nous joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour couvrir le risque prévoyance qu'il va engager en 2025, avec prise d'effet du contrat au 1er janvier 2026.

COMMUNIQUE au Centre de gestion les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs de notre collectivités, nécessaires à la consultation.

ET

PREND ACTE que ce mandat n'engage pas la collectivité qui décidera en fonction des résultats obtenus d'adhérer ou non au contrat groupe. La décision d'adhésion fera l'objet d'une délibération ultérieure après informations des tarifs et garanties résultant de la mise en concurrence.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

4) « DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL- ENTREPRISE S.L.R SAS À HAUCONCOURT POUR DES INTERVENTIONS TOUTE L'ANNÉE CHEZ SAINT GOBAIN À PONT-À-MOUSSON »

Monsieur le Maire informe que par mail en date du 22 janvier 2025, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Meurthe-et-Moselle sollicite l'avis du Conseil Municipal sur une demande de dérogation au repos dominical en application des articles L3132-20 et L3132-21 du code du travail.

Cette demande de dérogation émane de la Société Lorraine de Revalorisation-S.L.R SAS située [1 Rue du Canal, Pôle Industriel du Malambas, 57280 Hauconcourt](#). Elle souhaite faire travailler 6 salariés à l'usine de Saint Gobain PAM à Pont-À-Mousson qui seront chargés de l'évacuation du laitier en fusion des hauts fourneaux transportés par wagons, train qui fonctionne tous les jours, y compris le dimanche pour la période du 2 mars 2025 au 27 février 2028.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur cette demande de dérogation au repos dominical.

Monsieur le Maire précise que nous avons déjà accordé une dérogation il y a quelques années. C'est indispensable de donner un avis favorable.

Monsieur JACQUOT indique ne pas savoir pourquoi cette demande, et pourquoi maintenant.

Monsieur le Maire précise que ce type de demande s'opère normalement tous les 3 ans.

Monsieur le Maire informe de la date du prochain Conseil Municipal (vote du BP2025) le 25 mars 2025.

Fin à 20h26

Le secrétaire de séance,

Gérard LÉOUTRE

Le Maire,



Henry LEMOINE